

ASSEMBLÉE NATIONALE

12 décembre 2008

DÉROGATIONS AU REPOS DOMINICAL - (n^o 1296)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENTSN^{os} 2194 à 2205

présentés par
M. Eckert, Mme Génisson, Mme Duriez et M. Goldberg

ARTICLE PREMIER

À l'alinéa 2, après le mot :

« salariés »,

insérer les mots :

« et de leurs activités littéraires ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le loisir est un droit de base pas une récompense. Désormais, il existe un champ du possible plus large pour l'épanouissement de l'individu. La lecture et l'écriture en font partie. Il convient de donner toute leur place aux activités littéraires des salariés. Le dimanche est justement le jour où il est possible de s'adonner à ce type d'activités.

Ces amendements identiques ont été déposés par 48 membres du groupe socialiste, radical, citoyen et divers gauche :

Adt n° 2194 de M. Eckert, Mme Génisson, Mme Duriez et M. Goldberg

Adt n° 2195 de Mme Lemorton, Mme Delaunay, Mme Coutelle et M. Peiro

Adt n° 2196 de M. Vidalies, M. Michel Ménard, Mme Massat et M. Jean-Claude Leroy

Adt n° 2197 de M. Mallot, M. Marsac, Mme Langlade et Mme Touraine

Adt n° 2198 de Mme Crozon, M. Liebgott, M. Jung et Mme Martinel

Adt n° 2199 de M. Gaubert, M. Goua, M. Plisson et M. Juanico

Adt n° 2200 de Mme Le Loch, Mme Hoffman-Rispal, M. Issindou et M. Bono

Adt n° 2201 de M. Muet, Mme Karamanli et M. Dussopt

Adt n° 2202 de Mme Erhel, Mme Quéré, Mme Lebranchu et M. Garot

Adt n° 2203 de M. Roy, Mme Boulestin, Mme Iborra, M. Rogemont et Mme Got

Adt n° 2204 de M. Brottes, M. Grellier, M. Chanteguet et M. Tourtelier

Adt n° 2205 de Mme Mazetier, Mme Fioraso, Mme Robin-Rodrigo et M. Gille